Déclaration du partenaire

*(à remplir sur papier à en-tête officiel de l'organisation partenaire)*

Je soussigné, en tant que représentant légal de « nom officiel de l'organisation en langue originale + traduction en anglais » - Partenaire n. .... du projet « titre et acronyme du projet », candidat au financement du Programme Interreg NEXT MED, déclare que l'organisation que je représente :

1. a le statut juridique
* de Ministère ou autre administration publique nationale
* d´administration publique régionale ou locale
* d´autre organisme public (veuillez préciser)……………………
* d´organisme de droit public au sens de l'art 2.4 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 relative aux marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (veuillez préciser)
* d´organisation internationale[[1]](#footnote-1)
* d’organisation non gouvernementale (ONG)
* d’entreprise ou d'autre opérateur économique (veuillez préciser)
* d'association à but non lucratif (association, fondation ou autre) (veuillez préciser)
* autre (veuillez préciser) .......................................................................................................
1. a lu le formulaire de candidature et est pleinement conscient de la composition du partenariat, a compris et accepté quel sera son rôle dans le projet avant que la candidature ne soit soumise à l'autorité de gestion (AG);
2. a lu le Document du Programme, les lignes directrices à l'intention des Demandeurs, le modèle du Contrat de Subvention et les autres documents publiés pour cet appel;
3. autorise le Demandeur à soumettre la proposition, à signer le Contrat de Subvention avec l'autorité de gestion et, si la proposition est approuvée, à représenter cette organisation dans toutes les relations avec l'autorité de gestion dans le cadre de la mise en œuvre du projet.;
4. s'engage à participer aux activités et au financement du projet et est conscient que le projet doit être rédigé et réalisé conformément aux dispositions des lignes directrices à l'intention des Demandeurs et du Contrat de Subvention, en tenant également compte du document du programme Interreg NEXT MED et les législations nationales et réglementations européennes pertinentes, en particulier :

• Règlement portant dispositions communes (UE) 1060/2021

• Règlement du Fonds européen de développement régional (UE) 1058/2021

• Règlement Interreg (UE) 2021/1059,

• Règlement NDICI (UE) 2021/947

1. est conscient de son obligation de signer une Convention de Partenariat avec le Demandeur et les autres partenaires à soumettre à l'AG comme pièce justificative pendant la phase de vérification de l'éligibilité, comme indiqué dans la section 5.4.2 des lignes directrices à l'intention des Demandeurs;
2. est conscient de l’obligation du Demandeur/chef de file de consulter régulièrement ses partenaires et de les tenir pleinement informés pendant le processus de sélection et toute la mise en œuvre du projet;
3. a connaissance des critères de participation énoncés à la section 4 des lignes directrices à l'intention des Demandeurs et ne se trouve dans aucune des situations l'empêchant de participer aux appels à propositions énumérés à la section 4.8 des lignes directrices à l'intention des Demandeurs. En outre, si le partenaire se trouve dans l’une de ces situations, il pourra être exclu conformément aux dispositions de la section 4.8 des Lignes directrices à l’intention des Demandeurs.
4. veille à ce qu'il n'existe aucune situation de conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exercice impartial et objectif des fonctions de toute personne impliquée dans la préparation et la soumission de la proposition de projet et/ou dans le processus de sélection, pour des raisons familiales, vie affective, affinité politique ou nationale, rôle institutionnel, intérêt économique ou professionnel ou tout autre intérêt partagé avec une autre personne;
5. s'engage à informer rapidement le Demandeur des situations potentielles de conflit d'intérêts pouvant survenir pendant tout le processus de sélection;
6. s'engage à soumettre ses dépenses de projet aux vérifications effectuées par des auditeurs et accepte les audits et les contrôles sur place de l'autorité de gestion, des points de contact de contrôle (PCC), des contrôleurs nationaux, de l'autorité d'audit, de la Commission européenne, de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), de la Cour des comptes et tout auditeur agréé par l'un de ces organismes pendant la période indiquée dans le Contrat de Subvention et de leur garantir l'accès au système comptable du projet et aux pièces justificatives y afférentes et de fournir la preuve de la livraison de toutes les activités du projet.;
7. s'engage à mettre en œuvre le projet dans le respect des législations européennes et nationales en vigueur;
8. a convenu avec le Chef de file que tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports narratifs, financiers et d'audit soumis à l'autorité de gestion.;
9. est conscient que les propositions qui contiennent des changements substantiels du projet (par exemple, activités, partenaires, etc.) doivent être acceptées par les partenaires avant d'être soumises à l'autorité de gestion. Lorsqu'un tel accord ne peut être conclu, le chef de file doit l'indiquer lors de la soumission des modifications pour approbation par l'autorité de gestion;
10. dispose de la capacité professionnelle et administrative nécessaire à la réalisation du projet proposé, en particulier il dispose de ressources humaines internes adéquates et d'infrastructures appropriées pour assurer une bonne gestion et coordination du projet et l'exécution en temps voulu des activités;
11. dispose de la capacité financière nécessaire pour mettre en œuvre le projet proposé ainsi que de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir son activité pendant toute la période pendant laquelle le projet proposé sera réalisé, y compris la possibilité d'avancer des ressources et de garantir pleinement le respect du plan financier soumis avec la proposition de projet;
12. veille à ce que d'éventuels retards dans la réception des versements de préfinancement de l'AG ne compromettent pas la capacité de l'organisation à mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du projet;
13. garantit que les informations financières fournies dans la section « évaluation de la capacité financière » du formulaire de candidature en ligne sont véridiques et correspondent aux comptes annuels (bilans, comptes de résultats et/ou états financiers), et de fournir les justificatifs si présélectionné. Les montants inclus dans l'évaluation de la capacité financière seront facilement identifiables dans ces pièces justificatives ;
14. les informations financières fournies dans le « Calcul des frais administratifs », téléchargées dans la section « Documents » du formulaire de candidature en ligne, sont véridiques et correspondent aux informations déclarées dans les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et/ ou états financiers), à fournir comme pièce justificative si présélectionné;
15. est conscient que toutes les données personnelles (telles que les noms, adresses, coordonnées, références financières, etc.) mentionnées dans le formulaire de candidature, dans le Contrat de Subvention et dans tout autre document pertinent seront collectées et traitées par l'autorité de gestion conformément aux termes et indications du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et abrogeant la Directive 95/46/CE (RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données), réglementant le traitement des données des personnes et autres sujets et sera utilisé uniquement à des fins liées à la mise en œuvre du projet dans le cadre du programme Interreg NEXT Bassin Maritime Méditerranée;
16. convient avant la fin du projet d'une répartition équitable des équipements, véhicules et fournitures pour le projet achetés avec les fonds du programme entre les bénéficiaires finaux du projet ou les partenaires locaux conformément aux dispositions du Contrat de Subvention.;
17. a soumis ou est sur le point de soumettre les propositions de projets suivantes dans le cadre du présent appel :

<*veuillez lister les autres projets susceptibles d'être soumis dans le cadre de cet appel et dans lequel votre organisation est Demandeur ou partenaire*>;

1. a soumis au cours des 12 derniers mois ou est sur le point de soumettre les propositions de projets suivantes aux institutions européennes, au Fonds européen de développement et à d'autres programmes européens ou nationaux :

*<veuillez lister uniquement les projets dans le même domaine que cette proposition>;*

1. n'a pas reçu, ne reçoit pas ou ne recevra pas, en totalité ou en partie, aucun autre financement de l'UE pour l'une des activités définies dans le formulaire de candidature et informera sans délai le Demandeur si la même demande de financement adressée à d'autres départements de la Commission européenne ou institutions de l'UE ont été approuvés après la soumission de ce formulaire de demande de subvention;
2. s'il est présélectionné, il s'engage à remettre immédiatement, au Demandeur, les pièces justificatives stipulées à la section 5.4.2 des Lignes directrices à l'intention des Demandeurs;
3. s'il est recommandé d'octroyer la subvention, il est conscient qu'il devra accepter toutes les responsabilités qui lui sont assignées en tant que partenaire du projet, telles que :
	1. assurer la mise en œuvre des activités du projet confiées à son organisation, conformément au formulaire de candidature et aux dispositions de la Convention de Partenariat ;
	2. soumettre les dépenses du projet à des auditeurs indépendants pour vérification ;
	3. assurer la soumission dans les délais des rapports au chef de file, afin de respecter les délais fixés dans le Contrat de Subvention et dans les dispositions spécifiques fixées dans les manuels fournis par l'AG ;
	4. cofinancer le projet comme indiqué dans le budget du projet, selon les engagements pris par le partenariat sur la base de la Convention de Partenariat ;
	5. assumer la responsabilité en cas d'irrégularité dans les dépenses déclarées, et rembourser au chef de file les montants indûment reçus ou indûment dépensés, ainsi que le remboursement des préfinancements reçus en excédent en raison d'une sous-utilisation, conformément au règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions spécifiques à l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et des instruments de financement extérieur ;
	6. conserver tous les documents relatifs au projet conformément aux dispositions fixées par le Contrat de Subvention (période d'au moins 5 ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle le dernier paiement par l'Autorité de Gestion au Chef de file est effectué conformément aux dispositions du article 82 du règlement portant dispositions communes (UE) 1060/2021)
4. Dans le cas où, après la date de signature de cette déclaration, mon organisation n'est plus en mesure de remplir l'une des exigences énumérées ci-dessus, elle en informera immédiatement l'autorité de gestion du Programme Interreg NEXT MED.

Je certifie que toutes les informations ci-dessus sont vraies et exactes. Je reconnais que les déclarations mensongères/fausses peuvent être poursuivies par la loi.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Signature au nom de l’organisation partenaire Date et lieu*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom et fonction du représentant légal de l'organisation [[2]](#footnote-2)

*(Cachet officiel de l'organisation)*

1. Veuillez noter que les organisations internationales doivent également remplir une déclaration spécifique (« Déclaration des organisations internationales ») en plus de la présente déclaration. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le cas échéant, veuillez fournir une copie d'un document attestant le pouvoir de signature ou de délégation. [↑](#footnote-ref-2)